Sophie MOREIL

Maître de conférences HDR en droit privé

Courriel : sophie.moreil@univ-littoral.fr

Responsabilités actuelles

- Directrice du Laboratoire de recherche juridique, responsable de l'axe Les réactions du droit des affaires aux évolutions de l'économie
- Elue au Conseil de Département, Université du Littoral Côte d'Opale
- Elue au Conseil d'administration, Université du Littoral Côte d'Opale
- Membre de la Commission stratégique Formation, Université du Littoral Côte d'Opale
- Référente Projet régionale réussite études longues (PRREL), Université du Littoral Côte d'Opale

Enseignements

- Droit bancaire et des instruments de paiement et de crédit, 1ère année de master
- Droit des contrats spéciaux, 3e année de licence en droit
- Droit européen et comparé des contrats, 2e année de master
- Droit des contrats d'affaires, 1ère année de master
- Initiation à la recherche, 2e année de master
- Méthodologie de la recherche, Doctorants

Thèmes de recherche

- Droit bancaire
- Droit des contrats spéciaux
- Droit des obligations

Production scientifique

A - Droit civil :

a. Ouvrages :

- *Les obligations nées du contrat d'entreprise*, ss. dir. L. Leveneur, 1055 p. (*Autorisation de publication aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille)*

b. Etudes :

- « Antennes-relais : que reste-t-il au juge judiciaire ? » *: D.* 2012. 2978-2985
- « Le traitement des antennes relais par le droit des biens », *in* A. Dumery (ss. dir.), *Les antennes relais,* Actes du colloque organisé le 28 janvier 2011 à la Faculté Libre de Droit Campus Paris, éd. L'Harmattan, Coll. Droit, société et risques, nov. 2013, p. 157-176
- « Une réponse aux dysfonctionnements : la mise en jeu de la responsabilité des magistrats ?», contribution à un colloque intitulé « De la liberté à la prison », organisé les 9 et 10 octobre 2014 à Boulogne-sur-Mer par l'Université du Littoral Côte d'Opale, éd. l'Harmattan, 2016, p. 217-232
- « Le point de vue du droit commun : le contrat de travail, un contrat spécial ? », *in* « Le contrat de travail à durée déterminée, un contrat spécial », 6 novembre 2015, Université du Littoral Côte d'Opale, éd. L'Harmattan, 2016, p. 25-53
- « Introduction », rédigée en collaboration avec Marie Blanchard, *in* « Quelle place pour les professions réglementées dans la révolution numérique ? », in *Cahiers droit de l'entreprise* n° 3, mai-juin 2018, p. 19,
- « Quelle protection pour les clients ? », *in* « Quelle place pour les professions réglementées dans la révolution numérique ? », in *Cahiers droit de l'entreprise* n° 3, mai-juin 2018, p. 25-29
- « Les plateformes et le tourisme », *in* L*es plateformes, nouveaux acteurs, nouveaux enjeux*, actes d'un colloque organisé à l'Université Picardie Jules Vernes, 15 nov. 2019, à paraître aux éditions du CEPRISCA
- « Intelligence artificielle et contrats, optimiser les potentialités de l'IA », *in « L'intelligence artificielle dans l'entreprise », in Cahiers droit de l'entreprise, mai-juin 2020, p. 22-25*
- « L'intelligence artificielle et le contrat-du mythe à la réalité », *in CCC., août 2020, p. 7-11*

c. Notes d'arrêt :

- « La 'décontractualisation' de l'obligation d'information au service de l'indemnisation du risque médical », note ss. Civ. 1ère, 12 juin 2012 : *LPA n° 167-168 des 21-22 août 2012,* p. 8-14
- « Devoir d'information du médecin, une solution de compromis», note ss. Civ. 1ère, 23 janv. 2014, 12-22123, *LPA*, n° 138, du 11 juillet 2014, p. 6-13

- « La SCI promoteur immobilier, un éphémère non-professionnel », note ss Civ. 3e, 4 févr. 2016, n° 14-29347, *LPA*, n° 133, 5 juill. 2016, p. 17-23

d. Contribution à une chronique :

- « La SNCF responsable de la perte de bagages non enregistrés », obs. ss. Civ. 1ère, 19 juin 2013, *in* « chronique de Droit du tourisme », *LPA* n° 145, 22 juillet 2014
- « La date de départ, élément nécessairement essentiel du voyage à forfait », obs. ss. Civ. 1ère 20 mars 2014, in « chronique de Droit du tourisme », *LPA* n° 160, du 12 août 2015, p. 15-17
- « Une augmentation du prix de plus de 12% peut constituer une augmentation significative du prix du forfait touristique », obs. ss. Civ. 1ère, 10 septembre 2015, *in* « chronique de Droit du tourisme », *LPA*, n° 200, du 6 oct. 2016, p. 12-13
- « Des limites de l'obligation d'information de la compagnie aérienne », obs. ss. Civ. 1ère, 10 septembre 2015, *in* « chronique de Droit du tourisme », *LPA*, n° 201, du 7 oct. 2016, p. 6-8
- « L'application de la responsabilité de plein droit de l'article L. 211-16 du code du tourisme à l'organisateur d'une croisière », obs. ss. Civ. 1ère, 9 décembre 2015, *in* « chronique de Droit du tourisme », *LPA*, n° 201, du 7 oct. 2016, p. 9_11
- « Voyage à forfait : l'obligation d'information du voyagiste porte aussi sur le nombre de personnes autorisées à conduire le véhicule loué dans le cadre du forfait », obs. ss. Cass. 1ère civ., 22 sept. 2016, « Chronique de Droit du tourisme », *LPA* 14 nov. 2017, n° 227, p. 25-26
- « la responsabilité de plein droit des agences de voyages réservée aux prestataires rémunérées », obs. ss. Cass. 1ère civ., 29 juin 2016, « Chronique de Droit du tourisme », *LPA,* 14 nov. 2017, n° 227, p. 24-25
- « L'obligation de ponctualité de la SNCF est une obligation de résultat », obs. ss. Cass. 1ère civ., 14 janv. 2016, « Chronique de Droit du tourisme », *LPA,* 14 nov. 2017, n° 227, p. 26-27
- « La faute du voyageur ferroviaire partiellement exonératoire », obs. ss. Cass. 2e civ., 3 mars 2016, « Chronique de Droit du tourisme », *LPA,* 14 nov. 2017, n° 227, p. 27-29
- « Des précisions sur l'étendue de l'obligation de sécurité de l'hôtelier », obs. ss. Cass. 1re civ., 17 févr. 2016, « Chronique de Droit du tourisme », *LPA,* 15 nov. 2017, n° 228, p. 14-15
- « Pas de responsabilité pour violation de l'obligation contractuelle de sécurité de l'agence de voyages au profit des victimes par ricochet », obs. ss. Cass. 1ère civ., 28 sept. 2016, « Chronique de Droit du tourisme », *LPA,* 16 nov. 2017, n° 229, p. 8-10
- « Transposition de la directive relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées », *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, n° 36, 19 févr. 2019, p. 12-15
- « Un comité d'entreprise peut être qualifié de professionnel du tourisme », note ss. Cass. 1ère civ., 29 mars 2017, n° 15-26766, *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, n° 37, 20 févr. 2019, p. 8-10

- « L'organisateur bénévole n'est pas un vendeur de voyage à forfait », note ss. Cass. 1ère civ., 22 juin 2017, n° 16-14035, *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, n° 37, 20 févr. 2019, p. 7-8
- « • L'obligation d'information sur les formalités administratives à accomplir en cas de franchissement de frontières est une obligation précontractuelle », note ss. Cass. civ. 1ère, 27 mars 2019, n° 17-31.319, *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, à paraître
- « Partir ou être indemnisé, il faut choisir », note ss. Cass. civ. 1ère, 14 nov. 2019, n° 18-21203, et Cass. civ. 1ère, 14 nov. 2019, n° 18-21204, *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, à paraître
- « Un important revirement concernant l'effet exonératoire de la faute de la victime en matière de transport ferroviaire », note ss. Cass. civ. 1ère, 11 déc. 2019, n° 18-13840, P+B+R+I, *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, à paraître
- « Le voyageur sans billet est encore un voyageur ferroviaire », note ss. CJUE, 5e ch., 7 novembre 2019, n° C-349/18, C-350/18 et C. 351/18, *in* « Chronique de droit du tourisme », *LPA*, à paraître

e. Interventions orales n'ayant pas donné lieu à publication :

- « Les manquements à la déontologie dans les professions juridiques et judiciaires – Point de vue du civiliste », communication à un colloque consacré aux manquements à la déontologie des professions juridiques et judiciaires, Faculté libre de Droit de Lille, 12 octobre 2012.
- « Les origines de la réforme », Conférence donnée dans le cadre d'un cycle de conférences sur la réforme du droit des contrats, Université du Littoral Côte d'Opale, 4 décembre 2015
- « La *validité* de l'engagement », Conférence donnée dans le cadre d'un cycle de conférences sur la réforme du droit des contrats, Université du Littoral Côte d'Opale, 4 mars 2016
- « El derecho francés de los contratos después de la reforma del 10 de febrero de 2016 », Conférence en espagnol, Universidad de Huelva, 26 et 27 avril 2018.
  Conférences réalisées à l'occasion d'un voyage réalisé dans le cadre d'une bourse Erasmus-enseignant obtenue pour développement les liens entre le Laboratoire de recherche juridique et les chercheurs de l'Université de Huelva.
- « La protection du e-touriste », communication au colloque international Tourisme, innovation et territoire, Université du Littoral Côte d'Opale, Boulogne-sur-Mer, 25 septembre 2019

B - Droit des affaires :

a. Ouvrages :

- Dekeuwer-Défossez (F.), Moreil (S.), *Droit bancaire*, Dalloz, Coll. Mémento, 10e éd., 2010, 198 p.
- Dekeuwer-Défossez (F.), Moreil (S.), *Droit bancaire*, Dalloz, Coll. Mémento, 11e éd., 2016, 228 p.

b. Etudes :

- « Droit bancaire et Droit de la famille », *Mélanges en l'honneur de Françoise Dekeuwer-Défossez*, Editions Lextenso, 2012, p. 517-535
- « La directive DME 2 enfin transposée », *Recueil Dalloz*. 2013. p. 1150-1157
- « L'ouverture du compte en banque en ligne », *in* « Quel droit pour la banque en ligne ? », Actes de colloque, Faculté de Droit de Strasbourg, 7-8 décembre 2012*, Banque et Droit*, Hors-Série juin 2013, p. 21-26
- « Rapport de synthèse », *in* « Le Droit des affaires à l'épreuve des difficultés économiques. L'exemple de SeaFrance », Actes de colloque, Université du littoral Côte d'Opale – Skema Business School, 21 janvier 2014, *RLDA* n° 92, avril 2014, p. 99-101
- « Le financement participatif », *in* « L'entreprise de l'économie sociale et *solidaire* », Actes de colloque, Université du Littoral Côte d'Opale, 13 février 2015, *Jurisassociations*, juillet 2015
- « Les médiations maison. L'exemple de la médiation bancaire », *in* « La médiation au service de l'entreprise », Actes de colloque, Université du Littoral Côte d'Opale, 12 févr. 2016, *in Cahiers droit de l'entreprise,* n° 3, mai 2016, p. 45-51
- « Introduction », *in* « Economie collaborative : alternative au capitalisme ou ubérisation de l'économie ? », *in Cahiers droit de l'entreprise*, n° 3, mai-juin 2017, dossier 10
- J.-Cl. Banque, Crédit et Bourse, Stoufflet (J), « Cession et nantissement par remise d'un bordereau », fasc. n° 570, mis à jour par Moreil (S.), septembre 2017
- J.-Cl. Banque, Crédit et Bourse, Stoufflet (J), « Cession et nantissement par remise d'un bordereau », fasc. n° 570, actualisation par Moreil (S.), juin 2018
- « La transgression de la norme bancaire", *in Contournement, évasion, optimisation : les normes en danger ?,* acte d'un colloque organisé à l'Université du Littoral Côte d'Opale, 19 oct. 2018, Institut Universitaire Varenne, Collection Colloques & Essais, juin 2019, p. 61-74

c. Notes d'arrêt :

- « La convention européenne des droits de l'homme au secours des créanciers étrangers », note ss. Com. 30 juin 2009 : *Recueil Dalloz*. 2009. 2591-2595
- « Le droit des procédures collectives prévaut sur les impératifs de protection des ressources halieutiques », *ou l'affirmation de la nullité d'une cession de créances professionnelle effectuée en application d'un accord antérieur à la date de la cessation des paiements,* note ss. Com. 19 mai 2015 : *JCP E* 2015. 1504

d. Contribution à une chronique :

- « Le maintien de la réciprocité des créances après la cession de l'une d'elles par bordereau Dailly », note ss. Cass. com. 5 novembre 2013, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 75 à 77, des 16-18 mars 2014, p. 16-17
- « Nouvelle application du principe « qui paie mal paie deux fois » en matière de cession de créances professionnelles », note ss. Cass. com. 17 décembre 2013, *in*

« Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 75 à 77, des 16-18 mars 2014, p. 17-18

- « Un pas de plus vers l'autonomie de l'aval », note ss. Cass. 1ère civ., 19 décembre 2013, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 75 à 77, des 16-18 mars 2014, p. 18-19
- « Le porte-fort d'exécution au secours du porteur d'un effet de commerce irrégulier », note ss. CA Paris, P5, ch. 6, 9 janvier 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 75 à 77, des 16-18 mars 2014, p. 19-20
- « La présomption de provision de l'article L. 511-7, alinéa 4 du Code de commerce est applicable au donneur d'aval », note ss. Cass. com., 1er avril 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 203, du 22 juillet 2014, p. 21
- « Le maintien des clauses du contrat de crédit-bail malgré l'ouverture d'une liquidation judiciaire contre le crédit-preneur », note ss. Cass. com., 18 mars 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 203, du 22 juillet 2014, p. 23-24
- « Les conséquences d'un défaut de publicité d'un contrat de crédit-bail », note ss. Cass. com., 29 avril 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 203, du 22 juillet 2014, p. 24-25
- « Rupture des concours bancaires, où la dispense de préavis ne dispense pas de la notification », note ss. Cass. com., 18 mars 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 203, du 22 juillet 2014, p. 25-26
- « Gage sur stock : la résistance de la cour d'appel de Paris », note ss. CA Paris, P. 5, ch. 9, 27 févr. 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 203, du 22 juillet 2014, p. 26-27
- « Le refus de renouveler un billet à ordre peut constituer une rupture abusive de crédit », note ss. CA Reims, ch. civ., sect. 1, 16 sept. 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 301, du 28 octobre 2014, p. 21-23
- « L'efficacité de la publicité, même erronée, du crédit-bail », note ss. Cass. com., 8 juill. 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 301, du 28 octobre 2014, p. 23-24
- « Le rappel du caractère discrétionnaire de la rupture d'un crédit ou d'une convention de compte courant », note ss. Cass. com., 23 sept. 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 301, du 28 octobre 2014, p. 24-25
- « Des précisions en matière de location financière », note ss. Cass. com., 4 nov. 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 76, du 17 mars 2015, p. 22-23
- « Cession de créances professionnelles : le cédant privé du droit d'agir en recouvrement de la créance cédée » note ss. Cass. com., 18 nov. 2014, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 76, du 17 mars 2015, p. 23-24
- « L'absence d'obligation de conseil de l'établissement de crédit confirmée », note ss. Cass. com., 13 janv. 2015, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 76, du 17 mars 2015, p. 24-25

- « La lettre de change relevé magnétique n'est pas une lettre de change », note ss. Cass. com., 2 juin 2015, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 216, du 4 août 2015, p. 17-18
- « Des conséquences du caractère accessoire de l'aval sur les recours du porteur impayé », note ss. Cass. com., 19 mai 2015, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 216, du 4 août 2015, p. 18-19
- « Des rappels sur la rupture des concours consentis à durée déterminée », note ss. Cass. com., 24 mars 2015, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* n° 216, du 4 août 2015, p. 19-20
- « L'aval d'un effet de commerce irrégulier ne vaut pas promesse de porte-fort », note ss Cass. com., 8 sept. 2015, n° 14-14208, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*. 10 nov. 2015 n° 314, p. 23-24
- « Des précisions quant au régime de la cession de créances professionnelles à titre de garantie », note ss. Cass. com., 30 juin 2015, n° 14-13784, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 10 nov. 2015 n° 314, p. 27-29
- « Cession Dailly : pas d'acceptation avant la réalisation de la cession », note ss Cass. com., 3 nov. 2015, n° 14-14373, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 8 mars 2016, n° 10, p. 68-69
- « L'affirmation de la possibilité de constituer un warrant agricole sur une récolte future », note ss Cass. 1ère civ., 12 nov. 2015, n° 14-23106, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 8 mars 2016, n° 10, p. 69-70
- « L'élargissement du domaine de l'article L.650-1 du Code de commerce aux concours consentis pour la création ou l'acquisition d'une entreprise », note ss Cass. com., 3 nov. 2015, n° 14-10274, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 8 mars 2016, n° 10, p. 70-71
- « L'application automatique du taux d'intérêt conventionnel en cas d'erreur de calcul du TEG n'est pas contraire à la CESDH », note ss Cass. com., 12 janv. 2016, n° 14-15203, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 8 mars 2016, n° 10, p. 71-73
- « Le banquier du tireur n'est pas nécessairement un porteur de mauvaise foi », note ss Cass. com., 1er mars 2016, n° 14-25025, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 7 juin 2016, n° 21, p. 65-67
- « Cession Dailly : le cessionnaire dispensé d'avoir à solliciter vainement le cédé avant d'agir en garantie contre la caution du cédant », note ss Cass. com., 22 mars 2016, n° 14-24755, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 7 juin 2016, n° 21, p. 67-68
- « La soumission à l'ancien article L. 313-2 du Code de la consommation des avances consenties dans le cadre d'un contrat d'affacturage », note ss Cass. 1ère civ., 17 févr. 2016, n° 15-12782, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 27 sept. 2016, n° 33, p. 62-63
- « Responsabilité du banquier dispensateur de crédit : pas d'obligation quant à l'appréciation de la rentabilité de l'opération financée », note ss Cass. com., 3 mai 2016, n° 14-11358, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 27 sept. 2016, n° 33, p. 64-65

- « Location financière : à propos de l'indemnité de jouissance due par le locataire qui *conserve* le bien après la résiliation du contrat », note ss Cass. com., 14 juin 2016, n° 15-12734, in « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 27 sept. 2016, n° 33, p. 65-66
- « Point de départ du délai de prescription de l'action en nullité du contrat de crédit-bail fondée sur l'article L. 313-9 du Code monétaire et financier », note ss Cass. 3e civ., 13 juill. 2016, n° 15-18924, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 27 sept. 2016, n° 33, p. 66-67
- « L'aval donné sur une lettre de change annulée pour vice de forme », note ss Cass. com. 27 sept. 2016, n° 14-22013, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal. 21* févr. 2017, n° 8, p. 65
- « De l'efficacité de la clause de retour sans frais », note ss. Cass. com. 2 nov. 2016, n° 15-12399, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 21 févr. 2017, n° 8, p. 63
- « Un rappel sur la mauvaise foi du porteur », note ss. Cass. com. 2 nov. 2016, n° 15-12399, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 21 févr. 2017, n° 8, p. 64
- « Cession Dailly : le banquier qui n'a pas notifié la cession ne peut se le voir reprocher par la caution », note ss Cass. com., 2 nov. 2016, n° 15-12491, *in* Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 21 févr. 2017, n° 8, p. 62
- « Validité de la cession Dailly consentie à titre de garantie pendant la période suspecte », note ss. Com., 22 mars 2017, n° 15-15361, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 13 juin 2017, n° 22, p. 66-67
- « Emprunt à plusieurs : appréciation du risque d'endettement au regard des capacités globales des co-emprunteurs », note ss. Cass. com., 4 mai 2017, n° 16-12316, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal. 13* juin 2017, n° 22, p. 67-68
- « Pas de devoir d'information au profit du donneur d'aval », note ss. Cass. com., 20 avr. 2017, n° 15-14812, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal. 13* juin 2017, n° 22, p. 73-74
- « Cession de créances professionnelles : inopposabilité au cessionnaire des clauses insérées dans le contrat conclu entre le cédant et le débiteur cédé », note ss. Cass. com. 11 oct. 2017, n° 15-18372, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 4 nov. 2017, n° 39, p. 65
- « La clause prévoyant une indemnité de recouvrement est une clause pénale », note ss. Cass. com., 4 mai 2017, n° 15-19141, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 4 nov. 2017, n° 39, p. 66
- « TEG dans un prêt professionnel : pas de nullité en cas d'erreur minime », note ss. Cass. com., 18 mai 2017, n° 16-11147, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 4 nov. 2017, n° 39, p. 68
- « Location financière : prise en compte de la faute de l'auteur de la disparition de l'ensemble contractuel », note ss. Cass. com., 12 juill. 2017, n° 15-27703, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 4 nov. 2017, n° 39, p. 69

- « L'action de la caution fondée sur un défaut de mise en garde n'est pas soumise à l'article L. 650-1 du Code de commerce », note ss. Cass. com., 12 juill. 2017, n° 16-10793, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.* 4 nov. 2017, n° 39, p. 70
- « Un rappel quant à la preuve de la volonté d'effectuer une contre-passation », note ss. CA Paris, 5-6, 6 oct. 2017, RG n° 16/03498, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*. 27 févr. 2018, n° 8, p. 61-62
- « Un rappel sur les conditions du devoir de mise en garde du banquier dispensateur de crédit », note ss. Cass. com. 15 nov. 2017, n° 16-16424, « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*. 27 févr. 2018, n° 8, p. 62-63
- « Des précisions sur l'obligation de mise en garde de la banque vis-à-vis des personnes morales », note ss. Cass. com. 11 avril 2018, n° 15-27133, 15-27798, 15-27840 et 15-29442, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*. 12 août 2018, n° 21, p. 63-64
- « La Cour de cassation se prononce sur les emprunts toxiques des collectivités locales », note ss. Cass. com. 28 mars 2018, n° 16-16210, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*. 12 août 2018, n° 21, p. 61-63
- « L'action en responsabilité pour défaut de mise en garde n'est pas soumise à l'article L. 650-1 du Code de commerce », note ss. Cass. com. 20 juin 2018, n° 16-27693, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*., n° 333, 23 oct. 2018, p. 67-68
- « Des précisions sur la preuve de l'irrégularité du taux effectif global », note ss. Cass. com. 4 juill. 2018, n° 17-10349, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*., n° 333, 23 oct. 2018, p. 68-69
- « L'absence d'inscription de l'emprunteur au RCS ne suffit pas à établir le caractère non professionnel du prêt qu'il a souscrit », note ss. Cass. 1ère civ. 6 juin 2018, n° 17-16519 et 17-16520, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*., n° 333, 23 oct. 2018, p. 65-67
- « Billet à ordre : la présence de deux dates de souscription équivaut à une absence de date », note ss. Cass. com., 3 oct. 2018, no 17-20525, *in Gaz. Pal.,* n° 7*,* 19 févr. 2019, p. 59
- « Confirmation du point de départ de l'action en responsabilité de la caution pour défaut de mise en garde », note ss. Cass. com., 21 nov. 2018, n° 17-21025, *in Gaz. Pal.,* n° 7*,* 19 févr. 2019, p. 60
- « Du tribunal compétent pour connaître de l'action en remboursement d'un prêt consenti à un débiteur en liquidation judiciaire », note ss. Cass. com., 3 avr. 2019, n° 18-10469, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*., n° 21, 11 juin 2019, p. 62
- « La sanction du non-respect, par l'établissement de crédit, de l'obligation d'information annuelle de la caution », note ss. Cass. com., 6 mars 2019, n° 17-21571, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal*., n° 21, 11 juin 2019, p. 66
- « Le cessionnaire Dailly ne peut pas défendre à une action en résolution du contrat de vente à l'origine de la créance qui lui a été cédée », note ss. Cass. com. 15 mai

2019, no 17-27686, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 60, 22 oct. 2019, p. 59

- « Un rappel concernant le point de départ du délai de prescription des actions intentées contre l'établissement de crédit prêteur de deniers », note ss. Cass. com. 9 juill. 2019, n° 17-28792, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 60, 22 oct. 2019, p. 60
- « Cession de créances professionnelles : pas de transmission de l'action directe de l'article L. 132-8 du Code de commerce », note ss. Cass. com. 29 mai 2019, no 17-24845, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 60, 22 oct. 2019, p. 58
- « Rupture de crédit : la faute de la banque ne la prive pas de son droit de rompre ses concours sans préavis », note ss. Cass. com., 11 sept. 2019, n° 17-26594, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 8, 25 févr. 2020, p. 62-63
- « Application des règles relatives au TEG à un accord conclu par une collectivité locale », note ss. Cass. 1re civ., 11 déc. 2019, n° 18-14191, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 8, 25 févr. 2020, p. 63
- « Un crédit interentreprises peut constituer un acte de concurrence déloyale », note ss. Cass., com., 15 janv. 2020, n° 17-27778, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 21, p. 59-60
- « Le tribunal de commerce de Nanterre prend position sur la nature du prêt de bitcoins », note ss. T. com. Nanterre, 6e ch., 26 févr. 2020, n° 2018F00466, *in* « Droit bancaire – Chronique de jurisprudence », *Gaz. Pal.*, n° 21, p. 61-62

e. **Communications** orales n'ayant pas donné lieu à publication

- "El derecho concursal francès – El desarollo de soluciones preventivas", Conférence en espagnol, Universidad de Huelva, 25-26 avril 2018
  Conférence réalisée à l'occasion d'un voyage réalisé dans le cadre d'une bourse Erasmus-enseignant obtenue pour développement les liens entre le Laboratoire de recherche juridique et les chercheurs de l'Université de Huelva.

Direction et participation à des projets scientifiques :

A - Organisations de colloques

- « La rémunération des dirigeants », Faculté libre de droit de Lille, 25 février 2009 : co-organisation et coordination de la publication des actes.
  Actes publiés in, F. LUDWICZAK, S. MOREIL (ss. dir.), *La rémunération des dirigeants,* L'Harmattan, coll. Droit, société et risques, sept. 2013, 108 pages
- « Le Droit des affaires à l'épreuve des difficultés économiques. L'exemple de SeaFrance », Université du littoral Côte d'Opale – Skema Business School, 21 janvier 2014 : Co-organisation et coordination de la publication des actes.
  Actes publiés, *in RLDA* n° 92, avril 2014, p. 99-101

- « L'entreprise de l'économie sociale et *solidaire* », Université du littoral Côte d'Opale, 13 févr. 2015 : Co-organisation et coordination de la publication des actes.
  Actes publiés *in Jurisassociations*, juillet 2015
- « La médiation au service de l'entreprise », Université du littoral Côte d'Opale, 12 févr. 2016, co-organisation et coordination de la publication des actes
  Actes publiés *in Cahiers droit de l'entreprise,* n° 3, mai 2016.
- « Economie collaborative : alternative au capitalisme ou ubérisation de l'économie ? », Université du littoral Côte d'Opale, 30 janv. 2017, co-organisation et coordination de la publication des actes
  Actes publiés *in Cahiers droit de l'entreprise*, n° 3, mai-juin 2017.
- « Quelle place pour les professions réglementées dans la révolution numérique ? », 2 févr. 2018, Université du Littoral Côte d'Opale – SKEMA Business School, Lille, Co-organisation et coordination de la publication des actes.
  Actes publiés aux *Cahiers droit de l'entreprise*, mai-juin 2018.
- « Concurrences et numérique », 25 janv. 2019, Université du littoral Côte d'Opale, co-organisation et coordination de la publication des actes.
  Actes publiés aux *Cahiers droit de l'entreprise*, mai-juin 2019.
- « Tourisme, innovation et territoire », colloque international, 23-25 sept. 2019, InREnT, Université du Littoral Côte d'Opale, Membre du comité d'organisation.
- « L'intelligence artificielle dans l'entreprise », 31 janv. 2020, Université du Littoral Côte d'Opale – SKEMA Business School, co-organisation et coordination de la publication des actes.
  Actes à paraître aux *Cahiers droit de l'entreprise*, mai-juin 2020
- *« L'activité des plateformes »*, 2 oct. 2020, Université du Littoral Côte d'Opale en partenariat avec le CEPRISCA de l'Université Picardie Jules Vernes, co-organisation et coordination de la publication des actes
  Actes à paraître aux Editions du CEPRISCA

B - Participation à des projets collectifs et des réseaux de recherche

- Membre de l'association Transeuropexperts, participation aux pôles « Droit des contrats, de la consommation et du commerce électronique » et « droit des services financiers », depuis septembre 2017
  Co-direction d'un groupe de travail consacré au thème « concurrence et numérique ».
- Membre actif de l'European Law Institute, depuis juin 2018.
  Membre du Comité consultatif des membres consacré à l'élaboration de modèles types de règles applicables aux plateformes d'intermédiation en ligne.
- Participation au projet déposé auprès de l'Agence nationale pour la recherche, projet ANR, « *Les enjeux juridiques de l'économie collaborative* », déposé par Simon Gilbert, Professeur de Droit public, Université Paris XII.
  Le projet a passé la première étape du processus de sélection à l'automne 2017. Il n'a pas été retenu à l'issue de la deuxième étape.

- Participation aux tables rondes des états généraux des nouvelles régulations numériques, organisés par le Conseil national du numérique, 15 février 2019
- Participation au projet déposé auprès de l'Agence nationale pour la recherche, « SéCurité et Audit distRibués des communications v2X », SCAR2X, par Patrick SONDI, MCF Université du Littoral Côte d'Opale / LISIC, nov. 2019
- Participation à la proposition d'action « COST » (European cooperation in science and technology) déposée par Marco GIACALONE, intitulée « Cross-disciplinary Assessment of Blockchain Applications » (CABA), sept. 2019. Le dossier n'a pas pu être examiné en raison du non-respect des conditions d'anonymat qui nous étaient imposées. Il est représenté pour l'année 2020.

- Référente suppléante du Laboratoire de recherche juridique au GIS Campus international de la Mer et de l'environnement littoral, Université du Littoral Côte d'Opale, janvier 2016 – septembre 2017